

## Convention de partenariat

Entre,

D'une part,

L'Université Lille 1, sise Cité Scientifique 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex, représentée par son Président, le Professeur Philippe Rollet.

Et,

D'autre part,

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, régi par le décret 88-413 du 12 avril 1988 modifié, sis 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03, représenté par son administrateur général en exercice,

Pour l'application de la présente convention, le Cnam confie ses attributions à son Institut, l'Institut National des Techniques Economiques et Comptables (Intec) représenté par son Directeur Général, le Professeur Alain Burlaud.

### Préambule

L'objet de cette convention est de permettre aux étudiants du master 2 Audit Comptable et Financier (Acf) de l'Institut d'Administration des Entreprises (Iae) de l'Université Lille 1 de bénéficier d'une formation complémentaire au master, délivrée par l'Intec, sous la forme de supports numériques et web conférences, en vue de la préparation d'un double diplôme (master 2 Acf, Dsgc de l'Intec) leur permettant ainsi d'intégrer le cursus de l'expertise comptable.

### Article 1er

La présente convention a pour objet d'établir un partenariat entre l'Intec et l'Université Lille 1 relatif à la formation Master Audit Comptable et Financier.

### Article 2 – Suivi de la convention

Les responsables du suivi de la convention sont pour chaque partie :

- pour l'Intec : Pascal Carpentier, directeur des études de l'Intec ;
- pour l'Université Lille 1 : Olivier de La Villarmois, responsable du master 2 Acf.

Les deux parties se consulteront afin de suivre et d'évaluer le développement des actions de formation et d'en dresser un bilan.

## Article 3 – Organisation de la formation

### 3.1 Pédagogique

L'Intec et l'Université Lille 1 s'engagent à autoriser les étudiants du Master 2 Acf à s'inscrire aux unités d'enseignement suivantes de la formation Dsgc de l'Intec :

- 211 : Gestion juridique, fiscale et sociale ;
- 214 : Comptabilité et Audit.

Les cours seront assurés sous format DI, représenté par des supports de cours numériques complétés de web conférences de 24 heures par unité d'enseignement.

Au regard des programmes de formation du master 2 Acf (promotion 2010-2011) l'Intec dispense les étudiants qui s'inscrivent dans le cadre de cette procédure de Vap 85.

En cas de réussite aux examens relatifs aux deux unités d'enseignement concernées par la présente convention (soit à l'Intec, soit aux épreuves nationales du Dsgc de l'Etat), et sous réserve d'avoir validé le master 2 Acf, l'Intec permettra aux étudiants concernés, via la procédure Ves et sur la base du programme pédagogique du master Acf 1<sup>ère</sup> année et du master 2 Acf, de devenir titulaires du Dsgc de l'Intec.

A titre transitoire, les étudiants des promotions 2008-2009 et 2009-2010 seront autorisés à s'inscrire à l'unité d'enseignement :

- 217 : Relations professionnelles.

Au regard des programmes de formation du master 2 Acf (promotion 2010-2011) l'Intec dispense les étudiants qui s'inscrivent dans le cadre de cette procédure de Vap 85.

En cas de réussite aux examens relatifs à l'unité d'enseignement concernée par ce régime transitoire, et sous réserve d'avoir validé le master 2 Acf, l'Intec permettra aux étudiants concernés, via la procédure Ves et sur la base du programme pédagogique du master Acf 1<sup>ère</sup> année et du master 2 Acf, de valider les unités d'enseignement suivantes du Dsgc de l'Intec :

- 212 : Finance ;
- 213 : Management et contrôle de gestion ;
- 215 : Management des systèmes d'information ;
- 216 : Oral d'économie ;
- 217 : Relation professionnelles.

### 3.2. Administratif

Inscription administrative

Les étudiants du master 2 Acf bénéficieront du tarif de l'Intec précisé à l'article 4 pour s'inscrire à ces unités d'enseignement. Le tarif s'appliquera aux inscriptions de l'année universitaire 2009-2010, mais également aux inscriptions des années ultérieures nécessaires pour valider les Ue du Dsgc de l'Intec. Ce tarif inclut l'inscription à l'Examen, pour lequel l'étudiant recevra une convocation.

### 3.3. Matériel

Les étudiants bénéficieront du format DI composé de supports de cours numériques et de 24 heures de web conférences pour chaque unité d'enseignement. Il y aura ainsi compatibilité entre les deux formations, celles du master 2 Acf, d'une part, et celle relative aux unités d'enseignement suivies à l'Intec, d'autre part.

### 3.4 Communication

La communication concernant ce complément de formation du master 2 Acf par la préparation d'unités d'enseignement auprès de l'Intec sera élaborée en commun par les deux entités partenaires.

Chaque entité développera les actions de communication qu'il juge utiles tout en informant préalablement son partenaire.

#### **Article 4 - Financement**

Le partenaire Intec s'engage à autoriser les étudiants du master 2 Acf à bénéficier du tarif de 190 € par unité d'enseignement. Les frais d'inscription doivent être acquittés à l'Intec dès l'inscription aux unités d'enseignement concernées.

#### **Article 5 – Locaux assurance**

Chaque partie a la charge d'assurer ses prestataires pour les missions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du présent contrat.

L'Université Lille 1 garantit ses étudiants et auditeurs conformément à la législation en vigueur pour tout accident ou dommage causé à des tiers qui pourraient survenir pendant la formation.

#### **Article 6 – Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année universitaire 2009-2010.

Elle entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2010 et sera reconductible expressément lors de la prochaine année universitaire.

En cas d'expiration du présent contrat pour quelque raison que ce soit, les dispositions de l'article 7 resteront applicables.

#### **Article 7 - Résiliation**

Chaque partie peut résilier la convention à la fin d'un cycle de formation. En cours, la dénonciation doit être signifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 1er avril précédent l'année universitaire où elle s'appliquera.

#### **Article 8 - Litiges**

En cas de différend sur l'application d'une clause de la convention, les parties se rencontreront pour trouver un règlement à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les Tribunaux de Lille seront seuls compétents.

Fait en deux exemplaires originaux, le

Pour le Cnam

Pour l'Université Lille 1

Le Président de l'Université Lille 1  
Philippe Rollet

Le Directeur Général de l'Intec  
Alain Burlaud

Le Directeur de l'iae  
Pierre Louart